



DFF Documentation de base

23 août 2006

Rapport relatif à l'évolution de la dette des administrations publiques

L'augmentation fulgurante de la dette durant les années 90 a eu pour conséquence que les dettes brutes de la Confédération, des cantons et des communes ont atteint 239 milliards de francs en 2004. Cela représente un taux d'endettement brut de 53,5 % du produit intérieur brut (PIB), soit un endettement moyen par habitant de 32 000 francs. Le paiement des intérêts engloutit chaque année sept milliards, soit près de 7 % des recettes fiscales. Cela restreint fortement la marge de manœuvre budgétaire. Sur le plan international, la Suisse se trouve encore dans une bonne situation, même si son endettement a augmenté beaucoup plus vite durant les années 90 que celui d'autres Etats, réduisant d'autant la compétitivité de sa place économique. Pour une stabilisation durable du taux d'endettement, il est indispensable d'intégrer les engagements actuels et à venir dans l'analyse et de lancer à temps les réformes qui s'imposent (surtout en matière de sécurité sociale). Seule une telle stratégie permettra de rétablir durablement l'équilibre des finances publiques et d'obtenir la marge de manœuvre nécessaire à la maîtrise des défis à venir.

La phase de plus forte croissance de l'endettement a commencé au début des années 90. Le taux d'endettement brut des collectivités publiques en pour cent du PIB est passé de 29,9 % (1990) à 49,9 % (2000). En chiffres absolus, les dettes ont augmenté de presque 110 milliards, pour atteindre le montant de 207 milliards. En 2004, la dette brute se montait à 239 milliards, soit 53,5 % du PIB. Le graphique ci-dessous illustre clairement la fulgurante progression des dettes brutes depuis 1990.

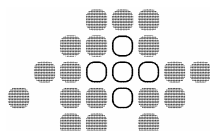
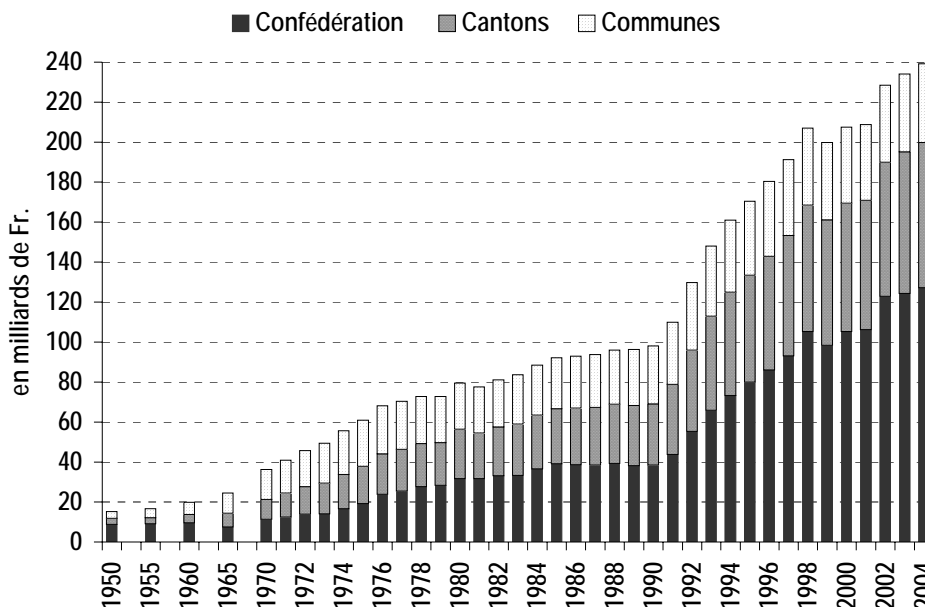


Fig. 1: Evolution des dettes brutes des collectivités publiques

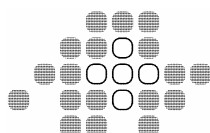


Source: AFF.

Durant cette phase, la dette fédérale a augmenté plus fortement que les autres, avoisinant les 130 milliards en 2004. Cette année-là, la Confédération était responsable à elle seule de plus de la moitié des dettes de l'ensemble des collectivités publiques.

L'augmentation de la dette expliquée au moyen de l'exemple de la dette de la Confédération

Entre 1990 et 2004, la dette de la Confédération a crû de 88 milliards. Les facteurs permettant d'expliquer cette explosion de la dette sont les suivants: 40 % de l'augmentation de la dette sont dus aux déficits du compte financier. Un tiers supplémentaire provient de l'assainissement d'anciennes charges. Figurent sous cette rubrique l'assainissement et le refinancement des CFF, la reprise du découvert technique des caisses de pensions de la Confédération, de La Poste et des CFF ainsi que la recapitalisation de RUAG. Plus de 10 % sont dus au financement de prêts de trésorerie qui ont été directement accordés sur la base du bilan et qui n'ont pas encore été remboursés ou qui n'ont pas encore dû être amortis. Le principal poste ouvert est dû aux ressources de trésorerie mises à la disposition du fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP) depuis 1998. L'assurance-chômage (AC) s'est en outre vu accorder un

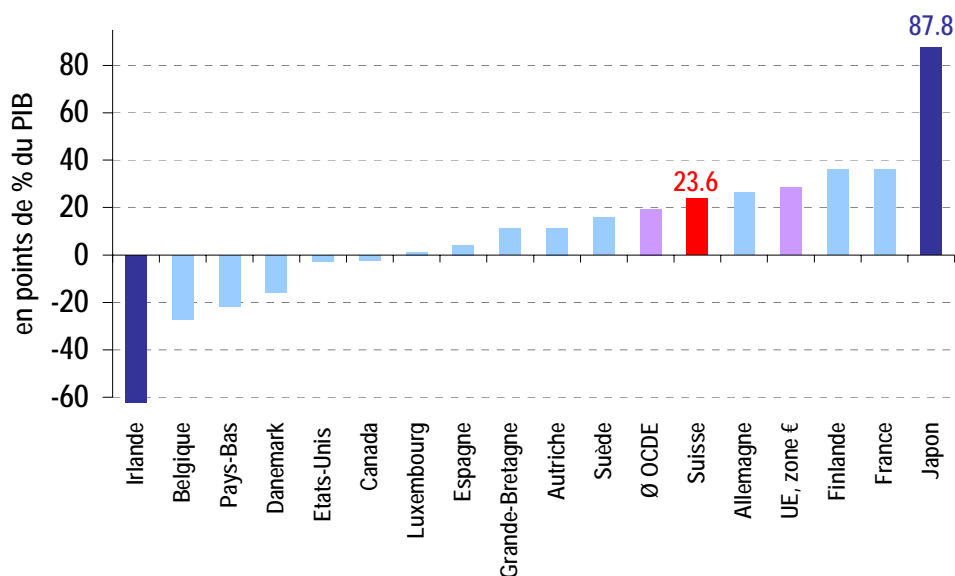


prêt de trésorerie, que devront refinancer les futures cotisations paritaires.

La Suisse en comparaison internationale

Les comparaisons internationales permettent un double constat. Premièrement, le niveau d'endettement des administrations publiques reste comparativement bas en Suisse. Deuxièmement, l'endettement a augmenté beaucoup plus vite au cours des 14 dernières années que dans d'autres Etats. Or à supposer que rien ne change, la Suisse aurait tôt fait de dépasser le seuil de tolérance défini par les critères de Maastricht, à savoir 60 % du PIB.

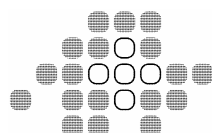
Figure 2: Modification du ratio d'endettement entre 1990 et 2004



Source: OCDE, AFF.

Endettement net

Le tableau ne change en rien si l'on se fonde sur l'endettement net au lieu de l'endettement brut, autrement dit si le patrimoine financier est soustrait aux dettes brutes. Les deux courbes relatives à l'endettement brut et à l'endettement net ont évolué en parallèle. Les dettes nettes de la Confédération, des cantons et des communes atteignaient 152 milliards en 2004, soit 34,1 % du PIB. L'intégration des actifs dans l'évaluation de l'endettement public soulève de sérieux problèmes d'évaluation. De plus, la question se pose de la délimitation entre patrimoine financier et patrimoine administratif. Au vu des nombreuses



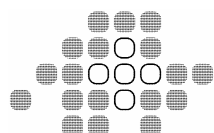
réserves émises, le ratio d'endettement brut demeure donc un bon indicateur de l'équilibre à long terme de la politique budgétaire.

Aucun relâchement de la vigilance malgré la stabilisation

Le résultat des comptes consolidés des collectivités publiques, assurances sociales comprises, s'annonce pratiquement équilibré pour 2009. Cette réduction substantielle des déficits s'obtiendra d'abord par les effets la reprise conjoncturelle attendue sur les recettes, ensuite par les effets positifs des mesures d'assainissement sur les dépenses. Cet allègement pour les collectivités publiques aura des répercussions positives sur l'endettement. Malgré cette amélioration toutefois, l'heure n'est pas encore au relâchement de la vigilance.

L'évolution démographique et l'augmentation des dépenses de santé (qui ne sont pas indépendantes l'une de l'autre) grèveront considérablement les comptes des collectivités publiques durant les années et les décennies à venir. Les scénarios à long terme estiment à 2,7 % du PIB les besoins financiers supplémentaires des assurances sociales jusqu'en 2025. Sans mesures correctrices au niveau des prestations et du financement, les assurances sociales publiques obligatoires enregistreraient d'importants déficits, aboutissant en 2025 à un endettement brut des assurances sociales d'environ 125 milliards de francs, soit 15 % du PIB. Cela réduirait très sensiblement la marge de manœuvre budgétaire.

Afin d'assainir durablement les finances de la Confédération, les réformes fondamentales déjà engagées doivent être mises en œuvre systématiquement. Parmi celles-ci figurent le réexamen systématique de toutes les tâches, les réformes menées dans les domaines ayant une incidence importante sur le budget (par exemple les révisions de l'AI et de l'AVS, les réformes fiscales ou le désenchevêtrement des tâches) et la réforme de l'administration. Car d'importantes dépenses extraordinaires relevant de divers groupes de tâches sont prévues pour ces prochaines années (entre autres la première dotation du fonds d'infrastructure et les paiements uniques liés à l'introduction de la répartition financière et de la répartition des tâches (RPT)). Ces dépenses ne sont pas concernées par le frein à l'endettement et entraîneront une augmentation de la dette, à moins qu'elles ne soient compensées par un surplus de financement. Enfin, il importera de faire en sorte que les avances accordées au fonds pour les grands projets ferroviaires et les prêts accordés à l'assurance-chômage soient effectivement remboursés au moyen de recettes affectées ou d'excédents.



Afin de pouvoir mieux évaluer l'équilibre à long terme de la politique budgétaire, les rapports sur l'évolution de l'endettement devraient être effectués sur le modèle du rapport actuel et publiés à intervalles réguliers. L'Administration fédérale des finances travaille par ailleurs à l'élaboration d'un rapport sur l'équilibre à long terme des finances publiques compte tenu de l'actuel défaut de financement. Ces projections à long terme devraient aider à déterminer à temps les mesures de politique budgétaire nécessaires.

Renseignements:

Fritz Zurbrügg, Administration fédérale des finances, tél.: (031) 322 60 09

Eva May, Administration fédérale des finances, tél.: (031) 325 20 16

Vous trouvez différents **documents complétant** le présent communiqué de presse sur notre site Internet www.dff.admin.ch

